

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17048 / 101743
vonRoll casting (rondez) sa, 2800 Delémont
production, parachèvement, maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
260 H, 15 F
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17492 / 111901
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2740 Moutier
Secteur Métal Lourd
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
01.12.2010–30.11.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-17134 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
fonderie Novelis: département de la maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-17135 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
fonderie Novelis
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 novembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail